



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :  
Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine  
CEPEL  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
CNRS  
Nouvelle Université de Montpellier



Février 2014



# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine
Acronyme de l'unité :	CEPEL
Label demandé :	UMR
N° actuel :	5112
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Hubert PERES
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. William GENIEYS

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Jay ROWELL, Université de Strasbourg
Experts :	M. Bruno CAUTRES, Sciences Po Paris
	M. Joseph FONTAINE, Université Jean Monnet Saint-Etienne
	M <sup>me</sup> Marion PAOLETTI, Université Montesquieu Bordeaux 4 (représentante du CNU)
	M. Richard VINCENDEAU, Université Toulouse 2 Le Mirail (représentant du CoNRS)

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Gilles PINSON



## Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGE , Université Montpellier 1

M<sup>me</sup> Solange BECQUE ICKOWICZ (directrice de l'École Doctorale n° 461  
Droit et Science politique)

M. Florent CHAMPY, CNRS, INSHS

M<sup>me</sup> Ghislaine GIBELLO, Languedoc Roussillon



## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le CEPEL a été fondé en 1983 sous l'impulsion de M. Paul ALLIES en tant que « Centre comparatif des politiques publiques et des espaces locaux ». En 1999, M. Jean-Pierre GAUDIN a pris la succession de M. Paul ALLIES et en 2001 le CEPEL est devenu le « Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine » pour signifier son rapport privilégié avec les objets et réseaux académiques des pays d'Europe du sud. Il a ensuite été dirigé par M. Louis ASSIER-ANDRIEU (2002-2003) et M. Hubert PERES (depuis 2003). Le prochain contrat quinquennal 2015-2019 coïncidera avec la prise de responsabilité de la direction du laboratoire par M. William GENIEYS. Depuis ses origines, l'unité s'inscrit principalement dans le champ de la science politique et est rattachée à la section 40 du comité national du CNRS, dont relèvent par ailleurs l'ensemble des chercheurs CNRS (3 DR et 2 CR) du CEPEL. Le CEPEL a demandé et obtenu en 2012 un rattachement à la section 36 (Sociologie et science du droit) du CNRS.

Le CEPEL est hébergé par l'UFR Droit et Science Politique de l'Université Montpellier 1 et occupe depuis 2007 des locaux spacieux et rénovés dans le bâtiment 3 de l'UFR, 39, rue de l'université - 34060 Montpellier.

### Équipe de direction

La direction de l'UMR a été assurée depuis 2003 par M. Hubert PERES, professeur de science politique à l'Université Montpellier 1. M. William GENIEYS, directeur de recherche CNRS, qui assurait la fonction de directeur adjoint depuis 2011, prendra la direction de l'unité au début de la prochaine période contractuelle, en janvier 2015.

### Nomenclature AERES

Domaine principal : SHS2\_2 Science politique

Domaine secondaire : SHS2\_4 Sociologie, Démographie

### Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	11	11
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	5	5
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
<b>N5</b> : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	2	
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>19</b>	<b>16</b>



<b>Effectifs de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2013</b>	<b>Nombre au 01/01/2015</b>
Doctorants	24	
Thèses soutenues	21	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	3	
Nombre d'HDR soutenues	4	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	9



## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Le CEPEL est indéniablement un laboratoire dynamique et ses membres sont fortement investis dans l'ensemble des activités d'enseignement et d'encadrement doctoral tout en maintenant une activité de publication et de valorisation très soutenue. La qualité et la quantité des productions scientifiques et le rayonnement du laboratoire corroborent cette vision d'un laboratoire intellectuellement vivant qui a su renouveler ses thématiques de recherche suite aux changements importants dans sa composition depuis 2008. En particulier, les travaux sur la sociologie des élites et le renouvellement des analyses des élections et des mobilisations partisanes sont devenus des thématiques où le CEPEL a pu établir une forte réputation à côté des objets plus « historiques » de l'unité (politique comparée, Europe du Sud). L'organisation administrative de l'unité est efficace, les doctorants sont bien encadrés et pleinement intégrés dans la vie du CEPEL, même si l'on peut remarquer que depuis 2009, aucun doctorant ayant préparé et soutenu une thèse au sein de l'unité n'a obtenu un poste pérenne dans l'enseignement supérieur ou la recherche.

Fortement impliqué dans l'offre de formation à la fois complète et généraliste en science politique à l'Université Montpellier 1 (de la L1 au Doctorat avec quatre M2), le CEPEL a nécessairement une dimension généraliste. Le nouveau projet propose une rationalisation des thématiques et axes de recherche, mais ressemble davantage à un état des lieux qu'à un projet stratégique permettant d'affirmer une identité scientifique forte et articulée pour l'avenir. Cependant, au regard de la dynamique collective avérée et de la capacité à investir de nouveaux objets de recherche porteurs, tout laisse penser que la nouvelle direction de l'UMR saura relever ces défis.

### Points forts et possibilités liées au contexte

- Une unité constituée d'enseignants-chercheurs et de chercheurs très reconnus dans leur domaine et bien insérés dans les réseaux européens et internationaux de recherche ;
- une activité de publication et de communication scientifique très soutenue dans des revues, maisons d'édition, colloques et congrès centraux de la discipline ;
- une bonne capacité de renouvellement des problématiques et objets de recherche ; un bon positionnement sur des objets porteurs de la discipline ;
- une activité de recherche contractuelle dynamique (le CEPEL est porteur de deux ANR et partenaire sur deux autres) qui génère des effets collectifs structurants au sein de l'unité ;
- une revue, *Pôle Sud*, devenue une revue de référence dans la discipline et qui donne une bonne visibilité aux thématiques du laboratoire sans être pour autant une revue de laboratoire ;
- une structure démographique favorable et rajeunie, notamment du côté des chercheurs CNRS ;
- une valorisation très importante des travaux auprès du « grand public » dans les médias régionaux et nationaux ;
- des doctorants excellentement encadrés et intégrés dans la vie institutionnelle et scientifique de l'unité ; un nombre de financements de thèse augmenté et des conditions de travail améliorées dans le cadre de l'École doctorale Droit et Science politique (École Doctorale n°461) ;
- une équipe administrative très efficace et présente dans toutes les activités du CEPEL ;
- des locaux de qualité, facilitant la communication et l'encadrement des doctorants ;
- des dotations de l'Université et du CNRS honorables ; un soutien fort de l'Université de Montpellier 1.



### Points faibles et risques liés au contexte

- Un essoufflement des recrutements CNRS ; si le CEPEL a réussi à attirer, par la mobilité, deux chercheurs CNRS particulièrement dynamiques au cours de ces dernières années, le dernier recrutement via le concours remonte à 1999 ;
- un projet scientifique en grande partie porté par des contrats ANR en cours ou terminés ; une dynamique de recherche collective dès lors tributaire des réponses aux appels à projets et de l'issue positive de ces candidatures ;
- des résultats modestes en termes de « placement » professionnel dans les mondes de l'enseignement supérieur et de la recherche (aucun des 19 doctorants qui ont soutenu leur thèse depuis 2009 n'a obtenu de poste pérenne même si 7 ont obtenu leur qualification au CNU) et ce, malgré un excellent encadrement des doctorants au sein de l'unité ;
- un nombre relativement modeste de colloques ou journées d'études organisés par le CEPEL ;
- une présence des membres de l'unité dans les comités de lecture de revues et les instances de la discipline qui pourrait être renforcée ;
- si les échanges informels au sein du laboratoire et du département sont intenses, le fonctionnement des conseils de laboratoire pourrait être davantage formalisé ;
- si le CEPEL a une politique de coopération scientifique très affirmée nationalement et internationalement, le nombre de collaborations avec des équipes de recherche du site montpellierain autour de projets interdisciplinaires est singulièrement faible (même s'il faut reconnaître que les orientations théoriques ou thématiques des autres laboratoires en SHS ou en droit limitent structurellement les possibilités de collaboration).

### Recommandations

A la direction de l'unité :

La nouvelle direction du CEPEL devra veiller à l'animation scientifique transversale. Le projet quinquennal paraît trop dépendant des programmes ANR en cours, ce qui comporte le double risque de la fragmentation des équipes spécialisées et de rendre la dynamique collective trop dépendante de la réussite (ou de l'échec) des réponses aux appels à projet à venir. La relance du séminaire du laboratoire, qui ne semble plus être organisé de manière régulière, et l'organisation de colloques autour de projets fédérateurs pourraient aider à organiser cette animation transversale.

Le projet scientifique de l'unité doit être mûri et clarifié sur plusieurs points. Si les deux lignes de recherche dessinent des axes forts constitutifs de l'identité du laboratoire, l'articulation des thématiques à l'intérieur des axes doit être clarifiée, comme devraient être clarifiés le statut et les axes de développement des thématiques émergentes « santé » et « développement durable » qui apparaissent dans le projet à l'état d'esquisses.

La place de la comparaison et de l'Europe du Sud, présentées comme des préoccupations transversales doit être également clarifiée. Si la comparaison, en particulier celle impliquant l'Europe du Sud, se décline effectivement à l'intérieur des deux lignes de recherche, le fort développement de travaux et de collaborations vers l'Amérique du Nord et un certain essoufflement des travaux sur l'Espagne et l'Italie portés aujourd'hui par un nombre très réduit (mais très actif) de membres du CEPEL, pose la question de la référence à l'Europe latine. Le statut et l'avenir de l'Observatoire du Changement Politique en Europe du Sud qui semble avoir été mis en veille est assez significatif de cette dynamique qui pose la question du maintien à l'avenir de la mention « Europe latine » dans l'intitulé de l'UMR.

L'unité devrait participer au montage et à la mise en œuvre de projets interdisciplinaires exploratoires avec d'autres unités du site montpellierain, en s'appuyant notamment sur la MSH de Montpellier.



### 3 • Appréciations détaillées

#### Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

Le CEPEL s'est imposé au fil des années comme une des principales équipes de recherche française dans le domaine de la politique comparée, avec un ancrage fort et historique sur l'Europe du Sud et, notamment, l'Espagne et l'Italie. Depuis 2008, et suite au renouvellement des membres du laboratoire, l'équipe a acquis une réputation de laboratoire en pointe en France dans deux domaines de recherche importants de la science politique : la sociologie des élites et la sociologie électorale et des mobilisations partisans. Dans ces domaines, les travaux du CEPEL participent pleinement à un renouvellement des approches et des méthodes pour réévaluer le rôle des élites administratives et pour saisir les pratiques électorales et politiques avec des méthodologies renouvelées (ethnographie des bureaux de vote, enquêtes randomisées, effet « ménage »). En revanche, du fait du renouvellement de ses membres, des thématiques de recherche « historiques » de l'unité - la politique locale ou régionale, le rôle de l'identité et de la culture et plus globalement l'action publique - sont aujourd'hui moins investies collectivement. Le dossier présenté au comité et la visite du comité d'experts ont permis néanmoins d'apprécier que certains des fondamentaux « historiques » du CEPEL sont toujours là (régimes politiques, comparaisons) malgré ce renouvellement des thématiques. Cela positionne le CEPEL comme un laboratoire de science politique à vocation à la fois généraliste tout en conservant plusieurs « marques de fabrique » qui lui sont plus spécifiques. Le CEPEL aurait d'ailleurs intérêt à afficher plus fortement l'originalité de ses travaux comparatifs et ce que le laboratoire retire collectivement de sa forte expérience dans le domaine.

Les travaux produits par le CEPEL ont été valorisés dans un éventail complet de supports de publication et de valorisation scientifique : 51 articles dans des revues à comité de lecture centrales de la discipline (RFSP, RFS, Pôle Sud, GAP, Electoral Studies, French Politics, etc.), 17 ouvrages, 98 chapitres d'ouvrage, et 14 directions d'ouvrages ou de revues, principalement dans des maisons d'édition reconnues (PUF, PUR, Armand Colin, Fayard, Presses de Sciences Po, Palgrave, etc.). Les membres du CEPEL ont, par ailleurs, été très présents dans les colloques et congrès internationaux (98 communications) et nationaux (81). Si quelques chercheurs et enseignants chercheurs paraissent particulièrement productifs et comptent plus que les autres dans le total des publications, il est à noter que la quasi-totalité des titulaires de l'unité ont une activité de publication et de communication de très bon niveau et pour certains très soutenue. De même, les doctorants ont pleinement participé à ce bilan de publication et le CEPEL a mis en place une politique de soutien à la participation des doctorants aux congrès et colloques internationaux. Des progrès ont aussi été enregistrés dans la proportion des publications en langue étrangère, permettant ainsi à certains membres du CEPEL de participer aux débats scientifiques dans les espaces européens et internationaux de la recherche. Ainsi, 22,6 % des articles et chapitres d'ouvrage ont été publiés en langue étrangère (majoritairement en anglais avec 5,6 % du total en espagnol, portugais ou italien), un bilan en légère augmentation par rapport au résultat du précédent quadriennal. Fait marquant, le pourcentage de communications en langue étrangère a presque triplé pour atteindre 31,8 % du total.

Rapporté à la taille relativement restreinte de l'unité de recherche composée de 16 EC et chercheurs CNRS et d'une vingtaine de doctorants, le bilan à la fois quantitatif et qualitatif des publications et communications du CEPEL, témoigne de sa dynamique scientifique et de sa capacité à renouveler ses objets d'investigation de façon pertinente et originale.

#### Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

En premier lieu, si on définit le rayonnement comme une transmission d'énergie impliquant un effet positif vers l'extérieur, on peut tout d'abord relever l'attribution (2013) du prix d'excellence scientifique Mattei Doggan de l'Association Française de Science Politique (AFSP) qui, au delà de son bénéficiaire, a consacré la qualité de travaux innovants et stimulants, menés au CEPEL, tant individuellement que collectivement, sur la sociologie des élites. La coordination de 2 projets ANR (PAECE, OPERA), l'actuel partenariat du CEPEL dans 2 ANR en cours et des participations plus individuelles dans d'autres ANR, ainsi que la capacité à mettre à profit divers projets et financements, participent d'une reconnaissance du CEPEL et de ses chercheurs.

On note aussi positivement la participation d'enseignants chercheurs et chercheurs du CEPEL comme organisateurs ou co-organisateurs de manifestations scientifiques nationales et internationales, même si le





bilan d'activités ne fait pas mention de la tenue d'un colloque important organisé à Montpellier au cours de la dernière période quadriennale. Si on observe une participation à des réseaux scientifiques nationaux et internationaux (il reste une marge de progression pour ces derniers), avec en particulier une consolidation des réseaux de recherche centrés sur l'Europe latine et, plus récemment, le développement des relations avec des partenaires américains, la multiplication des partenariats (CIRAD, INRSTEA, INRA,...), des activités d'évaluateurs pour diverses revues, quelques directions de collections, on peut s'étonner que des chercheurs reconnus du CEPEL ne soient pas davantage présents dans les comités de rédaction des revues les plus visibles dans la discipline (autre que Pôle Sud). En outre, pour les années qui viennent, une présence dans les appels d'offre européens (PCRD) ou internationaux, ainsi que l'obtention de nouveaux contrats ANR du fait de l'achèvement déjà effectif ou proche de ceux obtenus sur la période 2009-2014, est souhaitable.

Une démarche volontariste des enseignants-chercheurs et des chercheurs du CEPEL, sensibles aux critiques contenues dans le précédent rapport qualifiant la revue Pôle Sud de « revue de laboratoire » a eu pour résultat que Pôle Sud a réussi son élargissement vers des contributeurs qui n'appartiennent pas au CEPEL (seulement 5 articles sur 74 provenant du CEPEL depuis 2009), en même temps qu'il témoigne de l'attractivité de la revue, à comité international de lecture.

En second lieu, si on considère l'attractivité d'un laboratoire comme une capacité à attirer de nouveaux chercheurs au CEPEL, on relève l'arrivée de deux nouveaux professeurs (un retour pour l'un d'entre eux, maître de conférences avant son succès à l'agrégation) et, par mutation, de deux chercheurs CNRS très visibles sur leurs champs de recherche ; s'y ajoutent deux jeunes maîtres de conférences aux nombreuses publications. Ce renouvellement des effectifs a eu un impact sur le périmètre thématique de l'unité qui a su, au final, en tirer profit. En outre, quarante séjours d'enseignants-chercheurs et chercheurs invités, pour 31 personnes concernées, témoignent aussi de l'attractivité du CEPEL. Toutefois, pour ce qui concerne les post-doctorants accueillis, les résultats sont relativement modestes (3 post-doctorants) et le dossier du CEPEL ne donne pas d'objectif en la matière pour les années à venir. Plus encore, l'effectif de titulaires au CEPEL (pas de recrutement CNRS depuis 1999), n'augmente pas ce qui devrait inciter le CEPEL, côté MESR et Université Montpellier 1, à envisager de nouvelles opportunités de recrutement. Les besoins du département de science politique sont, par ailleurs, à mettre en relation avec l'existence d'un cursus complet de science politique à l'Université Montpellier 1 et une forte demande d'étudiants (qui a conduit à la mise en place de quotas pour l'admission en 1<sup>ère</sup> année). Ces recrutements s'avèrent d'autant plus nécessaires qu'au regard de son investissement intense dans la recherche et la formation, l'équipe pourrait être sujette à un risque de saturation.

Le comité d'experts s'interroge enfin sur l'articulation entre le CEPEL et l'Observatoire du Changement Politique en Europe du Sud (associant le CEPEL et l'Institut de Ciencias Poitique I Socials de Barcelone). L'activité propre, son apport spécifique à l'analyse de la politique et des politiques publiques dans l'actuel contexte espagnol de crises économiques et sociales, en particulier en Catalogne, et plus encore son devenir méritent une clarification.

Il reste que l'on peut établir un bilan très positif du rayonnement académique et de l'attractivité du CEPEL alors que la taille de l'unité est relativement restreinte.

### Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Le rapport présenté par la direction du CEPEL évalue les interactions de l'unité avec son environnement à 10 % de ses activités, les activités des chercheurs du CEPEL s'inscrivant « dans une large palette de relations avec les collectivités publiques » et participant « activement à la diffusion des connaissances, à la vulgarisation des recherches, et à l'analyse de l'actualité politique auprès de la presse écrite ainsi que des médias audiovisuels et électroniques » (selon le dossier, p.8). On en donne volontiers acte pour ce qui concerne les médias radiophoniques, télévisuels, électroniques et la presse ; en particulier, les interventions dans la presse nationale et des quotidiens régionaux sont nombreuses. Adossée à des connaissances scientifiquement établies qui peuvent être originales (autour de l'abstention et de la participation électorale, des élections, des politiques de concertation citoyenne,...) et/ou s'appuyer sur une visibilité de chercheurs établie depuis longtemps (politiques culturelles, politiques environnementales, ...), renforcée par un partenariat avec des structures de recherches voisines (le CIRAD à Montpellier par exemple), cette ouverture sur l'environnement doit être poursuivie : une bonne vulgarisation scientifique qui s'appuie sur les travaux du laboratoire, est légitime pour un laboratoire en sciences sociales, soucieux de diffuser auprès du « grand public » un message qui se démarque de discours trop généraux et de commentaires mondains. On ajoute que la conjugaison de



recherches reconnues et de divers partenariats est à mettre aussi en relation avec trois masters à dimension professionnelle et des thèses CIFRE (3 CIFRE depuis 2008).

Par ailleurs, pour ce qui concerne les relations avec des collectivités publiques, si le bilan n'est pas négligeable (rédaction de divers rapports et études en réponse à des commandes, allant des pratiques de concertation citoyenne, de supports théoriques et méthodologiques à des recommandations), on observe néanmoins le caractère plutôt limité des relations avec les collectivités publiques au sein de la région Languedoc-Roussillon, que ce soit avec les agglomérations, les Conseils généraux ou le Conseil régional. Ceci s'explique en partie par un contexte politique local particulier mais aussi par des choix institutionnels quant au soutien à la recherche, tel ceux d'un Conseil régional qui a surtout concentré son effort financier sur les grands équipements, ce qui est peu favorable aux SHS. Aussi, il reste aux membres du CEPEL à imaginer les voies d'une démarche plus pro-active en direction des collectivités publiques, susceptible de faire évoluer la situation dans les années à venir.

### Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'unité repose sur un collectif vivant et cohésif, porté par une équipe de direction constituée d'un directeur mais aussi, à titre transitoire, d'un directeur adjoint appelé à diriger le laboratoire lors du prochain contrat, ainsi que d'un administrateur (assistant ingénieur CNRS) au rôle essentiel et apprécié. Cette organisation répond aux besoins scientifiques et administratifs de l'unité.

Le conseil de laboratoire se réunit, en principe, trois fois l'an. Ouvert à un représentant des doctorants, il est assimilable à une Assemblée générale pour les personnels titulaires qui, compte tenu de la taille de l'unité, y sont tous conviés. La coïncidence de l'unité et du département de science politique permet de nombreux échanges informels qui participent à la bonne gestion et au dynamisme de l'ensemble. Les bureaux des uns et des autres, y compris ceux ouverts aux doctorants, sont situés dans un même bâtiment entièrement rénové et permettent d'échanger aisément sous une forme informelle, dans un cadre agréable.

En ce qui concerne les doctorants, le comité d'experts a, recoupant divers témoignages, fait le constat solide qu'ils sont bien intégrés dans la vie de l'unité. Ils ont un accès aisé à la fois à la direction, aux chercheurs et enseignants-chercheurs et au personnel d'administration et de gestion. La différence de traitement entre doctorants financés et non financés, relevée de manière critique dans le précédent rapport, a été réglée positivement. Aux frontières du laboratoire, s'ajoutent aussi les qualités d'écoute de la nouvelle direction (depuis septembre 2012) de l'École Doctorale n°461 de droit et science politique.

Par ailleurs, le personnel scientifique peut s'appuyer sur une organisation administrative bien structurée. Ses agents, aux fonctions bien définies, ont des compétences clairement identifiées. Le comité d'experts n'a pas relevé pour l'essentiel de difficultés dans l'exercice de leurs activités. Ces collaborateurs, de statut CNRS ou appartenant au MESR, sont très impliqués dans la vie du laboratoire et participent aussi à des activités parallèles : formateur GESLAB, secrétaire de rédaction de Pôle Sud, gestion des masters du département de science politique, veille informatique, etc. Notons au passage qu'un ITA CNRS, ingénieur d'études, n'a pas été remplacé après son départ.

Les ressources de l'unité sont constituées pour 20 % de dotations des tutelles et pour 80 % de ressources propres. L'essentiel de ces ressources est « en gestion CNRS » ; seule la dotation provenant de la tutelle Université Montpellier 1 est « en gestion université ». Les 160 K€ que comprend le budget total sont utilisés à hauteur de 75 % en dépenses de fonctionnement et pour 25 % en masse salariale des non-permanents. L'activité administrative générée par un tel budget est tout à fait acceptable pour le nombre d'agents administratifs dont l'unité dispose.

Pour les années à venir, le comité d'experts suggère quatre pistes d'évolution : tout d'abord, le fonds documentaire, gêné dans le service rendu par une logique de « privatisation » des ouvrages et revues qui ont été acquis sur contrat, gagnerait à évoluer selon une logique de mutualisation des ouvrages. La richesse des sources disponibles gagnerait d'ailleurs à être complétée par un portail de l'INSH CNRS qui serait plus ouvert sur les bases anglo-saxonnes. Il faudrait aussi formaliser davantage les procédures. La fréquence et la facilité des échanges informels ne dispensent pas d'un respect des statuts du laboratoire quant à la périodicité et les objectifs des réunions du conseil de laboratoire, d'autant que la superposition unité / département peut être génératrice de tensions, notamment au niveau des décisions en matière de recrutement. Enfin, en lien avec l'activité scientifique, l'animation scientifique transversale reste à développer : en particulier, les séminaires



du laboratoire qui n'ont pas été tenus régulièrement, auxquels s'ajoutent désormais, dans le cadre de la MSH-M, des éléments de dialogues interdisciplinaires (tel un séminaire de lecture en relation avec les sociologues de l'Université Montpellier 3) doivent être relancés et reconfigurés de manière à préciser, à l'attention de la communauté scientifique, ce qui fait et fera plus encore l'identité du CEPEL.

### Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Par rapport au précédent rapport AERES (juin 2010), la formation par la recherche a fait l'objet d'une amélioration notable, tant s'agissant du fonctionnement de l'école doctorale (École Doctorale n°461 Droit et Science politique) à laquelle est rattaché l'ensemble des doctorants du CEPEL, du soutien des doctorants non financés et de la pluralisation des directions de thèse (points faibles soulignés dans le rapport 2010), que de l'insertion des doctorants dans les manifestations scientifiques internationales.

Les chercheurs du CEPEL sont très présents dans la formation en science politique proposée par l'Université Montpellier 1 (UM1). Il s'agit d'une des rares universités françaises à proposer une formation complète en science politique. La licence de Science politique ouverte en 2012 a, par exemple, attiré 800 candidats pour 100 places (tirage au sort). Le CEPEL est en outre le laboratoire d'accueil du master recherche délivré par l'UM1, bilingue anglais-français. Ce master « politique et action publique comparée » correspond pleinement aux axes de recherche du CEPEL. Sur les 25 doctorants actuels, seuls 9 viennent du Master recherche. Les quatre autres masters, à finalité professionnelle, correspondent également aux spécialités des membres du centre : « Métiers du journalisme », « Métiers des études et du conseil », « Opérateur en coopération internationale et développement » et plus récemment, lié à l'arrivée au CEPEL d'un professeur de sociologie rattaché à l'UFR de médecine de l'UM1, le master « Maladies chroniques et société ». Il faut également noter que les projets ANR ont offert à 19 étudiants de Master des possibilités de stage au CEPEL.

Les 25 thèses en cours sont dirigées par 10 directeurs de thèse, ce qui témoigne du renforcement de la capacité d'encadrement doctoral du laboratoire. Ce point a fait l'objet d'un effort particulier du CEPEL depuis le dernier rapport AERES. Les doctorants sont présents au sein du laboratoire et y bénéficient de bonnes conditions de travail. Les contacts entre doctorants, chercheurs et l'administrateur du laboratoire, sont quotidiens. Des comités de suivi de thèse ont été mis en place pour les doctorants financés. Les doctorants, financés ou non, ont fait état d'une satisfaction particulièrement prononcée sur la qualité de leur suivi, en particulier sur la possibilité qui leur est offerte de communiquer leurs travaux dans les congrès internationaux (15 communications de doctorants, financés ou non, ont été prononcées dans ce type de manifestations au cours du dernier quadriennal).

La politique de réduction de la durée des thèses mise en place produit des effets. La durée moyenne des thèses des politistes est inférieure à cinq ans et les abandons de thèse extrêmement rares. Le CEPEL a mis en place un suivi individualisé des projets d'insertion professionnelle assuré par l'assistant ingénieur de l'unité. Pour les 19 thèses soutenues entre 2008 et 2013 pour lesquelles les renseignements sont disponibles, 7 docteurs ont été qualifiés par le CNU, néanmoins aucun n'a obtenu un poste académique stable. L'insertion professionnelle, parfois remarquable, des docteurs étrangers non financés encourage les membres du CEPEL à continuer à encadrer des thèses non financées, sous réserve de la qualité des postulants.

Si les doctorants du CEPEL paraissent particulièrement intégrés au laboratoire, leurs rapports avec l'école doctorale semblent plus distendus. Si cette école s'efforce de proposer un cadre annuel d'exposition (et de publication) des travaux des doctorants dans lequel puissent se retrouver les politistes, son offre de formation comme ses faibles aides financières à la mobilité limitent potentiellement son attractivité pour les doctorants politistes.

Au vu de l'investissement des chercheurs, dans la formation et la recherche, on peut craindre une certaine saturation ou usure. La forte imbrication des activités de recherche et d'enseignements est à saluer mais il faudrait sans doute que des recrutements d'enseignants-chercheurs viennent renforcer une équipe très mobilisée et très dynamique mais potentiellement en « sur-régime ».



## Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Concernant le projet pour le prochain contrat, le laboratoire a choisi de redéployer ses thématiques de recherche autour de deux grands axes ou « lignes » de recherche. En effet, la forte évolution de la composition du CEPEL (le renouvellement d'environ la moitié des enseignants-chercheurs et l'arrivée de deux chercheurs CNRS par mutation depuis 2008) et la nécessité de recruter des collègues avec des profils « enseignement » diversifiés dans une des seules universités françaises à proposer un cursus de formation complet en science politique a signifié un déplacement important dans les thématiques de recherche fortes du CEPEL. Ce déplacement des thématiques s'est traduit par une certaine difficulté à assurer une cohérence dans la rédaction du bilan des axes de recherche tels qu'ils avaient été définis au moment de la dernière évaluation AERES. Face à ces transformations, le CEPEL a entrepris de redéfinir et de rationaliser ses axes de recherche. A la place des 4 axes et 14 thématiques de recherche (ce qui avait donné au bilan écrit l'impression d'un assemblage de projets individuels), le projet scientifique proposé comporte deux « lignes » de recherche. La première, intitulée « Transformations de la gouvernance démocratique » est organisée en trois thématiques : Acteurs sociaux et politiques ; Sociologie de l'État et de ses élites ; Production de normes d'action publique. La deuxième, intitulée « Nouveaux comportements citoyens » comporte deux pôles thématiques : Nouveaux comportements politiques et La politique autrement. A ces deux « lignes », s'ajoutent deux « Pôles innovants » sur le développement durable et la santé publique. La comparaison internationale et l'Europe du Sud et du « Grand Sud » sont présentés comme des préoccupations transversales.

La réduction des quatre axes et quatorze thématiques en deux « lignes » et cinq « pôles thématiques » contribue sans aucun doute à améliorer la lisibilité des axes forts du laboratoire et enregistre les déplacements thématiques effectués depuis 2008. Si le comité d'experts a apprécié cet effort de redéploiement, signe d'un laboratoire qui sait se poser des questions sur lui-même et qui entend se projeter dans l'avenir de manière réflexive, le projet ne semble pas avoir été complètement mûri et paraît un peu trop comme le reflet d'une ventilation thématique des grands contrats de recherche qui ont structuré les travaux de l'unité au cours de ces dernières années. Bien entendu, ceci n'est pas l'apanage du CEPEL et constitue un défi permanent pour toutes les unités de recherche. Néanmoins, si les intitulés des axes proposés ont l'avantage de la lisibilité, ils pourraient être sous-tendus par une ligne problématique plus forte. L'articulation des « pôles thématiques » entre eux et leur différenciation à l'intérieur de chacune des « lignes » ne sont pas toujours pleinement convaincantes ou justifiées. On notera que le second grand axe de recherche, sur les « Nouveaux comportements citoyens » souffre d'un certain déséquilibre dans sa structuration interne : si la thématique des « nouveaux comportements politiques » semble bien balisée autour des recherches de sociologie de la participation politique, celles de la « politisation autrement » est moins bien définie, moins homogène et moins convaincante. Enfin, le statut des pôles « innovants et transversaux » reste incertain et au total pas très convainquant. Les thématiques de la santé et du développement durable ne constituent pas en elles-mêmes une nouveauté et le projet se contente d'esquisser quelques pistes de collaboration sans donner de véritable contenu ou stratégie innovant à ces thématiques identifiées comme émergentes, mais qui ont été investies massivement par d'autres laboratoires depuis fort longtemps.

De manière globale, le comité d'évaluation invite le CEPEL à faire mûrir sa réflexion sur ses orientations scientifiques et les articulations entre les lignes, pôles thématiques et pôles innovants pour donner une plus forte lisibilité à l'identité scientifique et les axes de recherche prioritaires. Si le laboratoire a su capitaliser sur sa réputation autour des travaux comparatifs sur l'Europe du Sud, le redéploiement des cadres comparatifs vers d'autres aires géographiques et la montée en puissance des travaux sur la participation et le comportement politique posent la question de l'opportunité de maintenir « Europe latine » dans son intitulé. Au regard de la dynamique collective avérée et de la capacité à investir de nouveaux objets de recherche porteurs, tout laisse cependant penser que la nouvelle direction de l'UMR saura relever ces défis.



## 4 • Déroulement de la visite

### Date de la visite

Début : Mardi 21 février 2014 à 9h00  
Fin : Mardi 21 février 2014 à 18h00

### Lieu de la visite

Institution : CEPEL - Faculté de Droit et de Science Politique  
Adresse : 3bis rue Arc des Mourgues, Montpellier

### Déroulement ou programme de visite

9h00-9h45 : Réunion à huis clos du comité d'experts en présence du délégué scientifique.

9h50-12h15 : Réunion plénière en présence de l'ensemble de l'équipe.

12h20-13h10 : Réunion avec les représentants des tutelles (Président de l'Université Montpellier 1, DAS INSHS CNRS, Représentante de la délégué régionale Languedoc-Roussillon du CNRS).

13h15-14h45 : Déjeuner.

14h45-15h20 : Réunion avec la direction de l'École Doctorale n°461 « Droit et Sciences Sociales ».

15h20-16h00 : Réunion avec les doctorants.

16h00-16h30 : Réunion avec les personnels d'appui à la recherche.

16h30-17h15 : Réunion avec l'équipe de direction.

17h15-18h15 : Réunion finale à huis clos du comité d'experts en présence du DS.